



# WRM BULLETIN

Mouvement Mondial pour les Forêts Tropicales



Numéro 136 - Novembre 2008

## LE THÈME CENTRAL DE CE NUMÉRO : LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Tandis que dans les salles de la Convention sur le changement climatique on évoque des formules complexes et recherchées pour 'vendre' des émissions et 'compenser' la pollution sans que les intérêts des entreprises pétrolières, minières ou forestières – en un mot, ceux du grand capital – ne s'en ressentent, dans le monde réel les peuples prennent le taureau par les cornes.

Toute action pour la défense des forêts est une action en faveur du climat ; toute opposition à des grands projets polluants et destructeurs est une action en faveur du climat ; toute plainte contre des projets qui portent atteinte à la nature est une action en faveur du climat.

Les articles suivants décrivent des réalités et des situations très différentes entre elles mais dans toutes, sans exception aucune, on peut voir un lien avec la protection du climat. Malgré cela, ce que les communautés reçoivent en échange ne sont pas des applaudissements : elles sont réprimées ou, dans le meilleur des cas, ignorées.

Il serait temps que la Convention tourne ses regards du bon côté, du côté de ceux qui agissent vraiment pour le climat. Elle en a la responsabilité.

## NOTRE OPINION

- La lutte contre le changement climatique regroupe toutes les autres

## CE QUE LA CONVENTION SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE NE VOIT PAS

- Brésil : l'agro-industrie et le déboisement sont responsables du changement climatique
- Colombie : la criminalisation comme moyen d'assurer un 'développement' injuste
- Congo, RD : l'exploitation forestière anéantit les forêts, les gens et le climat
- Costa Rica : résistance populaire contre les mines à ciel ouvert à Crucitas
- Équateur : le gouvernement livrera la mangrove de tous les Équatoriens à des industriels crevettiers
- Inde : le gouvernement local persécute les Vangujjars dépendants des forêts
- L'expansion de l'huile de palme pour la fabrication d'agrocultures : l'espoir de stabiliser le climat partirait-il en fumée ?
- Les barrages sur le cours principal du Mékong détruiront la pêche pour des milliers de personnes
- Mexique : l'industrie minière responsable d'écocide à Coahuayana, Michoacán
- Nigeria : le brûlage de gaz contribue au changement climatique et aux violations des droits de l'homme
- Uruguay : les plantations d'eucalyptus dégradent les sols et émettent du carbone

## CONTRIBUTION DU WRM AU DÉBAT SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

- Quatre nouveaux briefings du WRM sur le changement climatique

### NOTRE OPINION

#### – La lutte contre le changement climatique regroupe toutes les autres

Pour les peuples qui luttent pour leurs droits dans les régions boisées, le changement climatique semble très éloigné de leurs préoccupations immédiates. Pourtant, qu'ils le sachent ou non, ces peuples comptent parmi les protagonistes les plus importants et engagés quand il s'agit de protéger le climat de la Terre.

Par exemple, ceux qui s'opposent à l'exploitation forestière industrielle dans leurs territoires pensent peut-être qu'ils luttent uniquement pour leurs droits et leurs moyens de vie. Et, bien entendu, c'est cela qui est en jeu pour eux. Cependant, en faisant cesser cette exploitation ils sont aussi en train d'éviter la libération de grandes quantités de dioxyde de carbone – le principal des gaz à effet de serre responsables du réchauffement de la planète – qui sont stockées dans la biomasse forestière.

De même, les populations qui luttent contre les grands barrages hydroélectriques empêchent que d'énormes volumes de gaz à effet de serre comme le méthane, le CO<sub>2</sub> et l'oxyde d'azote soient émis par les réservoirs de ces barrages ; elles empêchent en outre la libération du CO<sub>2</sub> contenu dans les forêts qui seraient détruites et provenant de bien d'autres sources associées à la construction des barrages.

Les communautés autochtones et tributaires des forêts qui s'opposent aux plans des gouvernements ou des entreprises de 'convertir' (détruire) les forêts pour l'agriculture industrielle et l'élevage, les plantations d'arbres et de palmiers à huile, l'élevage de crevettes ou l'exploitation minière, sont en fait en train de protéger le climat du monde en évitant la libération dans l'atmosphère d'énormes quantités de CO<sub>2</sub> et d'autres gaz à effet de serre.

Les populations forestières qui s'opposent à l'exploration et la production pétrolière dans leurs territoires sont encore plus directement liées à la lutte contre le changement climatique, car elles font exactement ce qu'il faut faire : éviter l'extraction, et donc le brûlage, des combustibles fossiles qui sont la source principale et, du point de vue du climat, la plus grave, des émissions de CO<sub>2</sub> associées au réchauffement planétaire.

Ainsi, il suffit d'avoir une connaissance minimale des causes du changement climatique pour comprendre que, de toute évidence, les luttes de ces populations préviennent en fait que le climat continue de changer. Pourtant, la plupart de ces luttes sont réprimées et criminalisées par des gouvernements qui ont signé et ratifié la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques de 1992. De même, les entreprises qui participent directement ou indirectement à ces investissements ont leur siège dans des pays (surtout du Nord) qui ont signé et ratifié la Convention.

La conclusion est évidente : en réprimant ces luttes, ou en soutenant les entreprises impliquées dans le problème, les gouvernements violent non seulement les droits des populations locales mais encore la Convention des Nations unies créée pour trouver une solution au danger le plus grave que l'humanité ait jamais encouru : le changement climatique.

En outre, les 'solutions' avancées par les gouvernements pour lutter contre le changement climatique ont souvent d'autres conséquences écologiques et sociales qui suscitent la résistance locale. Par exemple, pour éviter de réduire leurs propres émissions, les pays du Nord ont fortement contribué à la création de mécanismes qui visent à les 'compenser'. L'un d'eux

encourage l'établissement de grandes plantations d'arbres censées fonctionner comme 'puits de carbone'. Or, d'innombrables communautés du monde entier luttent déjà contre des plantations du même type. Une autre 'solution' proposée pour éviter d'introduire les changements nécessaires dans les modes de production et de consommation qui aboutissent au changement climatique est la production d'agrocarburants (de maïs ou de soja, de palmier à huile ou d'eucalyptus) qui, eux aussi, se sont avérés dévastateurs pour la société et l'environnement et ont donc suscité l'opposition locale organisée.

Il n'est pas facile de savoir si ces 'solutions', et d'autres tout aussi absurdes, proviennent des délégués gouvernementaux à la Convention sur le changement climatique ou des groupes de pression des entreprises, dans leur pays ou présentes à la Convention. Ce qui ne pose pas de doute est que de nombreuses entreprises et entrepreneurs en tirent profit ou comptent en tirer profit.

En ce qui concerne le climat, la situation actuelle montre bien que ceux qui ont le pouvoir de faire changer les choses – les gouvernements – ne veulent pas prendre les mesures nécessaires.

En revanche, de très nombreuses personnes se mobilisent de diverses manières au plan local, autour de thèmes apparemment très éloignés du problème du climat, tels que la réforme agraire, l'agriculture artisanale, la souveraineté alimentaire, les droits autochtones et traditionnels, l'égalité des sexes, les droits de l'homme, la pollution, la consommation et bien d'autres encore.

D'une manière ou d'une autre, la plupart de ces luttes (ou même toutes) ont des rapports avec le climat ; ainsi, ces mouvements de résistance pourraient faire partie d'un mouvement bien plus large destiné à prévenir le changement climatique. Le changement climatique serait donc le thème commun regroupant ces divers mouvements locaux, régionaux et internationaux et permettant de produire les grands changements économiques et sociaux nécessaires pour atteindre cet objectif.

Pendant que les gouvernements jouent du violon – pour la plus grande joie des entreprises – l'avenir de l'humanité est entre les mains des peuples.

[index](#)

---

## CE QUE LA CONVENTION SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE NE VOIT PAS

### – Brésil : l'agro-industrie et le déboisement sont responsables du changement climatique

Le modèle de développement actuel est basé sur des modes de production, de commercialisation et de consommation à grande échelle, et les activités qui le sous-tendent sont elles aussi à grande échelle et essentiellement intensives. Ce sont elles qui ont provoqué le problème le plus grave qui menace l'humanité distraite : l'augmentation de la concentration dans l'atmosphère de gaz à effet de serre, responsables du changement climatique.

Une de ces activités économiques industrielles est le déboisement, pratiqué en général pour obtenir du bois ou pour affecter des terres à l'élevage industriel ou à la monoculture industrielle (pour la production de vivres, d'agrocarburants ou d'arbres).

Chaque fois que la végétation brûle ou se décompose, elle provoque la libération du carbone contenu dans ses feuilles et ses tiges, sous la forme de dioxyde de carbone, l'un des gaz à effet de serre. Quand il s'agit d'un processus naturel, la repousse équilibre l'émission nette de carbone, mais quand on défriche une forêt et que la terre est affectée à un autre usage la concentration de dioxyde de carbone dans l'atmosphère augmente énormément. Le déboisement implique l'élimination totale

de la biomasse, y compris les troncs des arbres, les souches et les racines. La transformation des forêts en cultures agricoles industrielles fait que les terres concernées deviennent très peu efficaces à absorber le carbone de l'air.

À l'heure actuelle, la plupart des émissions nettes dues au déboisement ont lieu dans les régions tropicales, et l'expansion de l'agriculture industrielle mécanisée est l'un des facteurs les plus importants de la diminution des forêts. D'après un rapport de PNAS [1], dans les neuf États de l'Amazonie brésilienne l'agriculture industrielle a augmenté de 36 000 km<sup>2</sup> et le déboisement a totalisé 93 700 km<sup>2</sup> entre 2001 et 2004. Le rapport révèle que l'intensification de l'agriculture industrielle pour la production de cultures commerciales qui font l'objet d'une grosse demande, comme le soja, s'est faite aux dépens de la forêt amazonienne et ce défrichage est aujourd'hui la principale source d'émissions de CO<sub>2</sub> du Brésil.

D'autre part, le déboisement est en général le résultat direct ou indirect de certaines politiques gouvernementales. Ainsi l'indique – quoique cela ne soit pas évident à première vue – l'information divulguée au Brésil sur l'augmentation du déboisement en Amazonie au mois d'août dernier : 75 600 hectares, contre 32 300 en juillet. Le ministère de l'Environnement a présenté la liste des « 100 principaux défricheurs » de 2005 à 2008, où les établissements définis par l'Institut national de la colonisation et de la réforme agraire (INCRA) occupent les six premières places, ce qui a été reçu par les agro-industriels avec un sourire narquois.

Le professeur brésilien Ariovaldo Umbelino de Oliveira, de l'université de São Paulo, donne une explication très révélatrice des raisons cachées derrière ces chiffres et affirme que c'est la politique agraire officielle qui est sur la sellette.

Oliveira dit que le gouvernement du PT, en raison de sa décision politique de ne pas confronter les agro-industriels qui font partie de son soutien parlementaire, n'a pas fait la réforme agraire dans les zones où se concentrent les campements, mais l'a concentrée dans l'Amazonie. Au total, 307 000 familles auraient été établies dans l'Amazonie Légale entre 2003 et 2007. Voilà la première raison pour laquelle il faut séparer la défense de la réforme agraire de celle de la politique de l'INCRA. La réforme agraire continuera d'être défendue, parce que c'est la voie pour atteindre la souveraineté alimentaire. En revanche, la politique de l'INCRA doit être sévèrement critiquée parce qu'elle commet l'erreur de ne pas accepter que la réforme agraire est nécessaire dans tout le pays.

La politique de l'INCRA pour la réforme agraire est marquée par deux principes : ne pas l'appliquer dans les zones d'influence directe de l'agro-industrie, et l'appliquer dans les zones où elle peut 'contribuer' à l'expansion de l'agro-industrie. C'est-à-dire que la politique de réforme agraire du gouvernement est accouplée à l'expansion de l'agro-industrie dans le pays. Voilà la deuxième raison pour laquelle il faut séparer la défense de la réforme agraire de celle de la politique adoptée par l'INCRA.

Les établissements situés dans les six municipalités de l'État de Mato Grosso, champion absolu de l'abattage en Amazonie, sont situés exactement sur le front d'expansion territoriale de l'élevage de bovins à viande. L'INCRA est coupable de ne pas avoir une politique de suivi de ces établissements : il est fréquent que les personnes établies vendent illégalement leurs parcelles aux agro-industries qui, pour les 'acheter', exigent qu'elles soient tout à fait défrichées. Ainsi, la responsabilité du déboisement retombe sur le vendeur et sur l'INCRA. Ou bien elles se servent d'un autre artifice : céder aux colons des têtes de bétail pour qu'ils les élèvent. Dans les deux cas, la forêt est abattue et remplacée par des pâturages pour les bestiaux.

Le même processus a lieu dans les établissements créés dans la localité de Cotriguaçu, qui occupent une superficie totale de 141 000 hectares. D'après le ministère de l'Environnement, plus de 46 000 hectares de forêt ont été défrichés pour les affecter à l'élevage de bovins à viande. On retrouve une situation identique dans l'établissement de Bordolândia.

Dans la localité de Querência, les établissements occupent une superficie de 101 000 hectares et dans celle de Nova Ubiratã ils s'étendent sur 48 000 hectares. Ces deux localités sont à la tête de l'expansion territoriale de l'élevage et de la culture du soja. Plus de 30 000 hectares de forêt y ont été abattus par suite des pressions des industries du bœuf et du soja, dans des

régions où le déboisement est presque total. Il est évident que cela ne s'est pas fait sans la participation ou l'omission de l'INCRA.

De même, il faut critiquer la manière dont le ministère de l'Environnement a divulgué les informations car, sur la liste, les propriétaires individuels figurent à côté d'établissements entiers, ce qui porte à croire que la responsabilité revient à la réforme agraire, alors que cela n'est pas vrai. Quand on divise la surface totale déboisée par le nombre de familles établies, on constate que la moyenne est de moins de 70 hectares. Donc, ceux qui déboisent le plus l'Amazonie Légale sont les grands éleveurs et producteurs de soja, qu'ils obtiennent les terres légalement ou illégalement. [2]

[1] "Cropland expansion changes deforestation dynamics in the southern Brazilian Amazon", <http://www.pnas.org/content/103/39/14637.full.pdf+html?sid=ca32002c-b059-479b-9729-688006d4ffd1>

[2] Extrait et adapté de: "A Amazônia e a reforma agrária de novo no banco dos réus", Adital, <http://www.adital.com.br/site/noticia.asp?lang=PT&cod=35400>

[index](#)

---

## – Colombie : la criminalisation comme moyen d'assurer un 'développement' injuste

En Colombie, l'État se sert de la criminalisation des organisations sociales et populaires comme moyen de répression destiné à imposer les agro-industries du marché mondial, les travaux d'infrastructure ou l'extraction de ressources naturelles, avec des coûts humains, sociaux et environnementaux très élevés.

La criminalisation s'est avérée une tactique efficace qui, par des stratégies discursives et symboliques, jointes à l'usage formel de la légalité, rend illégitimes et pénalise les acteurs sociaux qui s'opposent à des conditions de travail injustes, à la destruction environnementale, au développement de politiques qui menacent la survie de la planète et la subordonnent à la rentabilité et aux profits des entreprises.

Les accusations, la rupture des liens entre la société civile et le mouvement social et les actions en justice contre les manifestations sociales sont célèbres en Colombie depuis les années 30. Les manifestations des travailleurs bananiers, accusées de 'communisme', ont abouti à un massacre favorisé par une entreprise bananière nord-américaine. Dans les années 50 et 60, le mouvement paysan qui réclamait des terres a été l'objet de crimes et de bombardements, ainsi que d'accusations injustes auprès des tribunaux. Dans les années 70, la mobilisation urbaine et rurale de la 'Grève civique nationale' a été étouffée en tuant des manifestants au hasard, puis en torturant et en faisant juger des civils par des tribunaux militaires. Dans les années 80, au moyen de l'action des paramilitaires les bases sociales d'organisations paysannes, afrocolombiennes et métisses ont été massacrées, obligées à s'exiler, condamnées à l'extermination, et les survivants ont été portés en justice accusés de terrorisme.

Aujourd'hui, ce sont les territoires qui intéressent le marché mondial ; les expressions sociales de résistance de ceux qui ont survécu à la violence systématique de l'État font l'objet de violence et de criminalisation, par des stratégies multiples qui visent à les contrôler ou à leur faire accepter certains modèles de développement.

Après une opération militaire de destruction dénommée 'Genèse', dans le Nord du Chocó, au Darién colombien, suivie du déplacement des afrocolombiens, de quatre-vingts meurtres et de l'installation dans une base paramilitaire de l'entreprise Maderas del Darién, filiale de Pizano S.A., la destruction des forêts primaire et secondaires a démarré. Les leaders

courageux qui ont dénoncé ces actions contre les territoires collectifs qu'ils avaient habités ont subi des menaces de mort, des attaques dans les médias et des procès pour rébellion et trafic de drogue. Il n'y a jamais eu d'enquête sur les responsables des crimes et de l'écocide commis vers le milieu des années 90. Les entreprises ont déboisé le territoire, les terres n'ont jamais été rendues à leurs propriétaires, les militaires ont été promus et les paramilitaires et des politiciens du pays ont établi de nouvelles agro-industries. Les communautés ont été criminalisées et stigmatisées.

Dans la même région du Chocó biogéographique colombien, les bassins du Curvaradó et du Jiguamiandó, classées comme réserves naturelles depuis 1959, montrent bien comment la violence officielle, militaire et paramilitaire, sont employées pour favoriser le développement du palmier à huile et de l'élevage. En 1996, lorsque le président actuel, Álvaro Uribe Vélez, était gouverneur du département d'Antioquia, la Brigade 17 de l'armée nationale et les paramilitaires ont entrepris de persécuter les habitants métis, indigènes et descendants d'Africains. Plus de 140 paysans ont été assassinés ou sont disparus et 40 leaders communautaires ont été accusés de rébellion et mis sous mandat de détention. Ces actions, jointes aux menaces de mort, au blocage économique, aux abus d'autorité, aux bombardements et au pillage de biens de subsistance ont abouti à 15 déplacements forcés qui ont touché des centaines de familles.

La violence a facilité l'appropriation illégale de plus de 23 000 hectares de territoire collectif par des planteurs de palmiers, des éleveurs et des exploitants forestiers associés à la criminalité de l'État, aux paramilitaires et au blanchiment de capitaux. Cette spoliation s'est accompagnée du déboisement intensif de la forêt primaire sur plus de 10 000 hectares, de l'assèchement de cinq fleuves et de la pollution des cours d'eau par des produits chimiques toxiques, avec des effets particulièrement graves sur les femmes et les enfants.

La criminalisation ne s'explique qu'en tant que moyen de répression et de violation des droits de l'homme et à la volonté de contrôler la société, le tout étant clairement associé aux affaires concernant les territoires.

D'après les organisations pour les droits de l'homme, au cours des quinze dernières années près de quatre millions de personnes ont été forcées de quitter leurs terres au moyen d'opérations armées qui compromettent la responsabilité de l'État, et 14 000 crimes contre l'humanité ont été commis entre 1988 et 2003 (1). Les organisations de parents de personnes disparues rapportent qu'il y a eu plus de 15 000 disparitions forcées (2). Les paramilitaires et les trafiquants de drogue se sont approprié près de 7 millions d'hectares de terres au cours des quinze dernières années, la plupart du temps après avoir obligé les habitants à se déplacer (3).

La politique pour la sécurité démocratique et la construction d'un État communautaire lancée depuis 2002 par le gouvernement d'Uribe se vante de s'écarter de la 'doctrine de la sécurité nationale' et de sa tolérance zéro à l'égard des violations des droits de l'homme. Or, les affirmations de ce genre ne sont qu'une manœuvre publicitaire pour présenter autrement les mêmes pratiques répressives militaires et policières d'autrefois. Entre 2002 et 2006, il y a eu près de 6 000 détentions arbitraires (4) et un millier de meurtres commis par les forces militaires. Les victimes sont souvent présentées aux médias comme mortes au combat (5).

Pour justifier l'emploi de la violence contre les paysans, les afrocolombiens, les indiens, les syndicalistes et les leaders sociaux, l'État colombien fait appel au prétexte qu'il faut combattre la guérilla ou le trafic de la drogue. Cependant, ces attaques sont souvent favorables aux intérêts économiques d'entreprises nationales et internationales appartenant aux secteurs de l'agro-industrie, des travaux d'infrastructure et de l'extraction de ressources naturelles. Ces entreprises aussi se protègent contre la criminalité ou s'en servent pour défendre leurs intérêts (6).

Les faits violents s'accompagnent de discours, d'accusations et de coups montés dans les médias, suivis d'actions en justice. Les tentatives d'organisation pour la défense d'un environnement sain, du respect de la diversité biologique et des territoires collectifs sont pénalisées au profit des investissements.

Depuis octobre 2008, les manifestations des Nasa des départements de Cauca et Putumayo contre les traités de libre échange et pour le respect de la diversité biologique et des territoires se sont soldées par deux meurtres et plus de 200 blessés. De hauts fonctionnaires gouvernementaux ont discrédité le mouvement indigène, l'accusant d'être dirigé par la guérilla des FARC. Ces accusations n'ont rien de nouveau ; les leaders indigènes font l'objet de fausses accusations depuis longtemps.

Dernièrement, les travailleurs de la canne à sucre se sont mis en grève pour protester contre la politique énergétique nationale et l'absence de garanties au travail. Ils ont été la cible de fausses accusations, et trois d'entre eux ont été arrêtés par la suite (7).

La criminalisation médiatique et judiciaire fait partie des moyens de répression et permet de légitimer les violations des droits de l'homme. En Colombie, elle a été utilisée pour privatiser des territoires et les affecter à des affaires du marché mondial, pour écraser l'opposition, pour imposer le silence et pour obliger la société à accepter un modèle de 'développement' injuste.

Danilo Rueda, Justicia y Paz, adresse électronique : [danilorueda@gmail.com](mailto:danilorueda@gmail.com) , <http://justiciaypazencolombia.org>

1. <http://colombia.indymedia.org/news/2005/07/28883.php>
2. [http://justiciaypazencolombia.org/spip.php?article161&decoupe\\_recherche=tribunal%20sobre%20desapariciones%20forzadas%20en%20BOGOTA](http://justiciaypazencolombia.org/spip.php?article161&decoupe_recherche=tribunal%20sobre%20desapariciones%20forzadas%20en%20BOGOTA)
3. <http://justiciaypazencolombia.org/spip.php?page=recherche&recherche=>
4. <http://www.reliefweb.int/rw/rwb.nsf/db900sid/EVIU-6FJD73?>
5. <http://www.ddhhcolombia.org.co/node/166>
6. [http://justiciaypazencolombia.org/spip.php?article141&decoupe\\_recherche=dictamen%20final%20tribunal%20permanente%20de%20los%20pueblos%20colombia](http://justiciaypazencolombia.org/spip.php?article141&decoupe_recherche=dictamen%20final%20tribunal%20permanente%20de%20los%20pueblos%20colombia)
7. [http://justiciaypazencolombia.org/spip.php?article189&decoupe\\_recherche=juan%20pablo%20ochoa](http://justiciaypazencolombia.org/spip.php?article189&decoupe_recherche=juan%20pablo%20ochoa)

[index](#)

---

## – Congo, RD : l'exploitation forestière anéantit les forêts, les gens et le climat

La forêt tropicale de la RDC – la deuxième du monde en étendue – est en train de disparaître à cause de l'exploitation forestière. D'après un rapport de The Guardian [1], cette industrie est aujourd'hui dominée par une dizaine de grandes sociétés, presque toutes européennes, qui y possèdent de vastes concessions : les propriétaires de Trans-M sont libanais ; un autre groupe, qui contrôle près de 15 millions d'acres, appartient aux frères Trindade, qui sont portugais ; la famille nord-américaine Blattner possède plus de 2 millions d'acres ; le groupe allemand Danzer en a 5 millions. Il est difficile d'exporter le bois en traversant les rapides proches de la capitale, Kinshasa ; pour que cela vaille la peine, on recherche les bois les plus fins pour les cuisines, les parquets et les meubles européens. La paix a exacerbé le problème car elle a permis à des entreprises plus petites d'accéder aux forêts.

La plupart des concessions forestières ont été octroyées en dépit du moratoire national adopté en 2002 et en enfreignant la nouvelle législation forestière. Les entreprises savent qu'elles pourront faire appel, et continuer d'extraire du bois, pendant de nombreuses années.

La forêt fournit du bois, des médicaments et des matériaux de construction aux deux tiers de la population du Congo : 40 millions de personnes. La forêt tropicale de la RDC est aussi l'un des plus grands puits de carbone du monde. Néanmoins,

les entreprises sont encouragées à y prendre tout ce qu'elles pourront. Une étude financée par la Banque mondiale sur la légalité de 156 contrats d'exploitation est venue aggraver le danger, puisque 46 de ces contrats ont été transformés en concessions légales (et que 33 d'entre elles ont été accordées après la déclaration du moratoire de 2002) [2]. Le processus d'évaluation, dépourvu de critères écologiques et sociaux, a ignoré les conséquences pour les moyens de vie de la population locale. La plupart des concessions ont été démarquées dans des zones habitées par des personnes dépendantes des forêts, plusieurs sont habitées par des Pygmées et un tiers se trouvent dans des zones d'importance extrême pour la conservation. L'étude a ignoré également le rôle que jouent les forêts tropicales dans la stabilisation du climat et la protection de la diversité biologique [3].

En 2003, un groupe moitié nord-américain, moitié belge, a reçu une concession de plus de 100 000 miles carrés pour en extraire le précieux teck africain. Les habitants de la région condamnent cette entreprise qui, d'après eux, va tirer profit de leurs arbres sans rien leur donner ou presque : leurs terrains de chasse sont détruits, ils n'ont plus accès aux aliments forestiers, il y a peu d'emplois, on paie des salaires de misère.

Le rapport de The Guardian explique que « le système qui consiste à faire des cadeaux aux communautés en échange de leur permission pour exploiter la forêt s'est généralisé dans toutes les opérations forestières du Congo. Des communautés isolées, qui n'ont presque pas eu de contact avec des gens de l'extérieur, sont persuadées de céder, pour quelques machettes et quelques sacs de sel, leurs droits sur les forêts dont elles ont dépendu pendant des millions d'années. Une entreprise leur a donné 18 pains de savon, quatre paquets de soupe, 24 bouteilles de bière et deux sacs de sucre. Une autre a signé un contrat pour 20 sacs de sucre, 200 paquets de sel, 200 machettes et 200 pelles. Dans la Province orientale, une entreprise a promis une école, une clinique et le bois nécessaire pour leurs cercueils ».

« Les concessions sont accordées sans que les villageois soient informés de ce que leurs chefs ont signé. Les communautés sont dans le chaos et il y a de plus en plus de conflits sociaux. C'est un système cruel qui reprend les injustices et les atrocités du système colonial mais qui est encore pire parce qu'il prive les communautés de leurs ressources et les condamne à la pauvreté perpétuelle. »

Un fonctionnaire de la Banque mondiale qui a voulu garder l'anonymat a dit : « Il est évident que les entreprises sont à la racine du problème. Elles profitent du chaos. Elles exploitent les pauvres. C'est normal. Ce sont des hommes d'affaires. Un petit groupe de personnes s'enrichit et la majorité reste pauvre. Comme le gouvernement est faible, il ne peut pas s'y attaquer. Rien n'a changé depuis les temps du roi Léopold. Tout ceci a démarré à l'époque coloniale. Après l'indépendance, le gouvernement a suivi la même voie. C'est toujours un système colonial ».

Les entreprises disent qu'elles veulent prendre quelques arbres seulement, mais « pour prendre un seul arbre de prix il faut construire des routes qui pénètrent dans la forêt, de sorte que des centaines d'autres sont coupés ou détruits. Or, ces arbres sont souvent ceux que les communautés utilisent et dont elles ont besoin pour leur médecine et leur alimentation. Les entreprises ne replantent pas – les arbres qu'elles abattent sont parfois centenaires – et elles laissent la forêt vulnérable à l'invasion des chasseurs et à celle des agriculteurs qui s'y installent et continuent de défricher ».

La forêt disparaît pour toujours et les entreprises emportent tout, « même les possibilités de croissance », regrette un habitant de la région.

En outre, l'exploitation forestière industrielle est une des causes principales du changement climatique. Lorsque le sol est remué et compacté, les gaz stockés sont libérés et, au contact avec l'oxygène, la dégradation du sol s'accélère. Lorsqu'on extrait les troncs d'une forêt, une part importante du carbone reste dans les 'déchets' – plantes mortes, arbres abandonnés, branches, souches, racines – qui se décomposent et qui parfois sont brûlés, libérant ainsi de grandes quantités de CO2 dans l'atmosphère. Les troncs sont transportés dans des camions qui parcourent chaque jour des milliers de kilomètres et produisent des millions de tonnes de gaz à effet de serre. Le bois exporté en grumes ou transformé en planches ou en

particules est ensuite embarqué vers les marchés étrangers dans d'énormes bateaux qui, à leur tour, produisent encore des tonnes d'émissions de carbone.

Malgré tout ce qui précède, le système colonial des concessions « est maintenant accepté par la Banque mondiale et les gouvernements occidentaux. Il prive des millions de personnes de leurs ressources, encourage la corruption, empêche la croissance, divise les communautés et contribue au changement climatique. Le véritable scandale est que, pour quelques mètres carrés de parquet, une porte de cuisine ou une colonne de lit, la deuxième forêt du monde est aujourd'hui en train de disparaître, probablement pour toujours » [1].

Sources :

[1] <http://www.guardian.co.uk/world/2007/sep/22/congo.environment>

[2] <http://www.greenpeace.org/usa/press-center/releases2/greenpeace-exposes-impacts-of>

[3] <http://www.greenpeace.org/usa/news/carry-on-up-the-congo-2>

[index](#)

---

## – Costa Rica : résistance populaire contre les mines à ciel ouvert à Crucitas

Le 17 décembre 2001, au moyen de la Résolution R-578-2001-MINAE et de façon tout à fait furtive, le ministère de l'Environnement et de l'Énergie du Costa Rica (MINAE) a accordé à Industrias Infinito S.A., filiale de la société transnationale canadienne Vanesa Ventures, la concession d'exploitation d'une mine à ciel ouvert pour extraire de l'or par la technique de la lixiviation au cyanure.

Industrias Infinito S.A. prévoit d'exploiter une zone de 18 kilomètres carrés située à Crucitas, dans le Nord du pays, entre les montagnes La Fortuna et Botija, à environ trois kilomètres du fleuve San Juan. Cela suppose d'abattre plus de 190 hectares de forêt (y compris des espèces interdites, comme l'amandier) ; en effet, comme l'explique le journaliste Marco Tulio Araya, qui s'oppose au projet :

« L'activité minière ne permet l'existence d'aucun arbre sur pied, le défrichage doit être total, c'est-à-dire qu'il faut laisser la terre nue sur la montagne pour commencer ensuite à creuser et à extraire les rochers qui contiennent de l'or. Il faut au moins une tonne et demie de roche pour obtenir un gramme d'or. Pour avoir un kilo d'or il faut pulvériser et mêler de grandes quantités de matériel avec des millions de litres d'eau cyanurée, parce que le cyanure fonctionne comme un aimant qui attire les particules d'or microscopiques. Une mine qui extrait de l'or et d'autres métaux par ce procédé dénommé lixiviation requiert une telle quantité d'eau qu'elle dépense en une heure autant d'eau qu'une famille paysanne pendant 20 ans. Pour réussir à obtenir tant d'eau, l'entreprise achète les propriétés autour de la mine, pour que personne ne dise rien, et elle détourne les ruisseaux pour les réunir, ce qui, bien entendu, est interdit. Une fois utilisée, l'eau contaminée de cyanure se déverse dans des lacs, où elle continue d'empoisonner toutes les petites bêtes qui en boivent. L'entreprise met parfois des panneaux d'avertissement mais, comme ni les oiseaux ni les animaux ne savent lire, la mort et la destruction continuent. »

Le coût est très élevé : non seulement le paysage de Las Crucitas sera détruit, mais non moins de 32 communautés voisines seront affectées, ainsi que le fleuve San Juan, sur la frontière du Nicaragua.

Au Costa Rica, le déboisement est interdit, la seule exception permise étant les projets d'intérêt national. Après plusieurs allées et venues, le projet de mine à ciel ouvert a fini par être déclaré « d'utilité publique », pour pouvoir l'approuver, mais le

peuple du pays se demande quelle est l'utilité publique d'un projet qui entraîne la destruction et la contamination et aggrave le changement climatique.

Il a été amplement démontré, comme les communautés affectées du monde entier peuvent en témoigner, que l'extraction minière est une activité industrielle de courte durée qui a des effets destructeurs à longue échéance et généralement irréversibles. Un de ces effets est sa contribution au changement climatique, autant par le déboisement qu'elle comporte souvent – que le Costa Rica subit déjà – que par la grande quantité d'énergie qu'elle consomme et qui provient du brûlage de combustibles fossiles (charbon, gaz ou diesel) dont les émissions sont responsables du dérèglement du climat.

Depuis que le gouvernement du Costa Rica a publié la déclaration d'utilité publique, le mouvement écologiste et social dirigé par les organisations et les communautés de la zone Nord est en lutte, largement appuyé par le public en général.

L'organisation Coecoceiba – Les Amis de la Terre Costa Rica rapporte que « la lutte contre le projet Crucitas se poursuit depuis plus de quinze ans, grâce aux communautés de la zone Nord. Pendant ces quinze années on a réussi à démolir des études d'impact environnemental, à expulser des entreprises énormes comme Placer Dome et à construire un tissu social fort qui aujourd'hui s'unit à nouveau pour résister à une nouvelle attaque contre les communautés et leur environnement ».

Le peuple du Costa Rica a réagi face à ce qu'il considère comme un crime environnemental, qui montre la dualité de la politique gouvernementale : « Le gouvernement actuel possède deux politiques en matière d'environnement : au plan international, il dit que la conservation est nécessaire et que le monde est en danger à cause de la débâcle environnementale, entre autres affirmations universellement acceptées. Autour du monde, les initiatives 'Paix avec la Nature', la neutralité en carbone et 'Costa Rica pour toujours' sont devenues une partie importante de la politique extérieure par laquelle le pays essaie de se positionner dans divers forums et d'obtenir des ressources financières. Mais la politique environnementale à l'intérieur du pays, celle de tous les jours, contredit l'autre. Cette deuxième politique est favorable à la déréglementation et élimine chaque jour des activités qui doivent présenter une étude d'impact environnemental pour déterminer leur viabilité. Cette politique défend coûte que coûte l'idée qu'une mine d'or à ciel ouvert qui utilise la lixiviation au cyanure est compatible avec l'environnement, et répète la vieille formule que 'le projet est viable du point de vue social, économique et environnemental », dénonce Coecoceiba. ([http://www.feconcr.org/index.php?option=com\\_content&task=view&id=1382&Itemid=76](http://www.feconcr.org/index.php?option=com_content&task=view&id=1382&Itemid=76))

Le 14 novembre dernier, une 'Marche pour la Vie' a été organisée à Ciudad Quesada pour montrer que le peuple rejette les projets destructeurs. Des gens des villages des environs sont venus s'y joindre pour manifester leur opposition aux mines à ciel ouvert et exiger que le décret soit annulé. Une activité culturelle a eu lieu après la marche.

De nombreuses organisations ont présenté un recours pour violation des droits et libertés fondamentaux (« recurso de amparo »), exigeant la reconsidération des permis délivrés et leur annulation. Le déroulement des événements est suivi avec préoccupation depuis le Nicaragua voisin, car la mine à ciel ouvert affecterait certaines communautés de ce pays.

L'indignation est grande et la résistance croît.

Pour en savoir plus visitez la page web de la campagne contre l'industrie minière à Crucitas : <http://fueradecrucitas.blogspot.com>

[index](#)

## – Équateur : le gouvernement livrera la mangrove de tous les Équatoriens à des industriels crevettiers

Le 15 octobre, le président de la République Rafael Correa Delgado et quatre ministres d'État ont pris le décret n° 1391 qui réglemente l'aquaculture industrielle de la crevette.

Le décret en question est contradictoire : d'une part, il reconnaît que des milliers d'hectares de bassins d'élevage de crevettes ont fonctionné dans l'illégalité et que les activités de cette industrie ont abouti à l'abattage de la mangrove ; d'autre part, il récompense cette illégalité, dans la mesure où il donne en concession à l'industrie crevettière des zones classées comme Bien national à usage public (cf. [http://www.ccondem.org.ec/imagesFTP/6940.DECRETO\\_1391\\_10\\_2008\\_1\\_.pdf](http://www.ccondem.org.ec/imagesFTP/6940.DECRETO_1391_10_2008_1_.pdf)), en violation de 56 dispositions légales qui protègent l'écosystème de mangrove depuis les années 1970.

Cette mesure qui consiste à 'régulariser' des activités illégales (qui, dans la pratique, deviendront légales) crée un précédent d'insécurité juridique en matière d'environnement et en ce qui concerne la garantie des droits économiques, sociaux, culturels et écologiques des peuples ancestraux de pêcheurs et de cueilleurs artisanaux de la côte équatorienne, qui ont été expulsés de façon violente de leur territoire et qui ont réclamé avec insistance aux gouvernements successifs de leur restituer les zones de la mangrove impunément envahies par l'aquaculture industrielle de la crevette.

La mangrove équatorienne deviendra-t-elle propriété privée ?

La mangrove est l'un des cinq écosystèmes les plus productifs du monde. Sa destruction ayant suscité de l'inquiétude, dans le Registre officiel n° 722 du 6 juillet 1987 on classe comme forêts de protection 362 802 hectares couverts de mangrove, d'autres espèces de forêt et des marais salants, situés dans 5 systèmes hydrographiques de la côte équatorienne.

Une étude faite en 2000 par le CLIRSEN (Centro de Levantamientos Integrados de Recursos Naturales por Sensores Remotos) révèle que 254 503 hectares, soit 70 % de la mangrove originelle, ont été rasés. D'autre part, le 3e Recensement agricole de l'an 2001 a déterminé qu'il existe 234 359 hectares de fermes crevettières.

La législation équatorienne interdit historiquement l'abattage, le brûlage et la destruction des mangroves, et punit ceux qui les détruisent par des amendes, par l'obligation de restaurer intégralement la zone détruite et même par des peines de prison.

Néanmoins, le récent décret n° 1391, faisant table rase de la législation en vigueur, prétend récompenser les industriels qui ont détruit la mangrove et qui, ce faisant, ont privé les communautés locales de leurs moyens de subsistance, en les autorisant à ne reboiser qu'une part minimale de ce qu'ils ont détruit et en les libérant du paiement d'amendes et des sanctions pénales.

Le décret n° 1391 viole non seulement des lois et des codes mais aussi la Constitution que le peuple équatorien a approuvée le 28 septembre de cette année. Cette nouvelle Constitution, applaudie au plan international comme un texte très avancé, établit une série de droits de la nature, de l'eau et des peuples, que le décret en question ne respecte pas.

Et si la mangrove disparaissait ?

Les peuples ancestraux de l'écosystème de mangrove sont intimement liés à leur environnement naturel, qui est la source de leur subsistance et de leur vie. En plus d'être bénéfique pour les communautés locales, cet écosystème a des fonctions écologiques vitales pour la planète. Il suffit de se rappeler les images terribles du tsunami asiatique (décembre 2006) : la barrière protectrice et le coupe-vent naturel que constitue la mangrove ayant été éliminés, des villages entiers ont été dévastés et des milliers de personnes sont mortes ou ont été gravement blessées, sans parler des très grands dommages matériels.

La mangrove a une autre fonction importante : elle dessale l'eau de mer qui arrive au continent, permettant l'existence de terres agricoles et la production d'aliments qui, joints aux poissons, mollusques et crustacés que les mangliers abritent entre leurs racines à l'époque du frai, sont la source principale d'aliments de notre population.

Notre souveraineté alimentaire serait gravement affectée si nos côtes étaient privatisées et livrées à des industriels crevettiers pour qu'ils produisent un crustacé fabuleux qui va nourrir les pays du Nord, car la crevette d'élevage est un produit d'exportation qui n'est pas consommé dans les pays producteurs.

La mangrove sur pied nourrit notre population, crée des postes de travail honnête pour les populations locales qui ont vu se réduire de plus en plus les bancs de coquillages, de poissons, de crabes ou d'écrevisses. Leur habitat naturel disparaît à la vitesse du bras mécanique d'une pelleteuse qui, en quelques jours, transforme une mangrove millénaire, riche et épaisse, en un bassin à crevettes.

Les peuples ancestraux de l'écosystème de mangrove exigent la dérogation du décret n° 1391 et l'application de sanctions aux éleveurs de crevettes qui ont usurpé la mangrove, un fait que ce même décret reconnaît. Tel est le contenu du Manifeste des Peuples ancestraux de l'Écosystème de Mangrove contre la régularisation et la certification de l'élevage industriel de crevettes en captivité.

Verónica Yépez, C-CONDEM, adresse électronique : [veroy@ccondem.org.ec](mailto:veroy@ccondem.org.ec) , [www.ccondem.org.ec](http://www.ccondem.org.ec)

[index](#)

---

### **– Inde : le gouvernement local persécute les Vangujjars dépendants des forêts**

Les Vangujjars, une tribu nomade bien définie qui possède un très riche patrimoine culturel, vivent disséminés dans les forêts des montagnes de l'Uttarakhand, en Inde, depuis trois siècles. Ils maintiennent leur style de vie nomade et voyagent avec leurs buffles entre les hauts sommets de l'Himalaya en été et les zones basses en hiver. Ils ont toujours été les mal-aimés des gouvernements successifs de l'Uttar Pradesh ou l'Uttarakhand mais, à partir d'octobre 2008, les attaques contre eux sont devenues plus évidentes et intenses. Une centaine de leurs cabanes ont été complètement démolies par l'administration du parc national Rajaji.

La loi sur les Tribus répertoriées et autres habitants des forêts (Reconnaissance des droits forestiers), communément connue comme Loi des droits forestiers, adoptée par le parlement le 15 décembre 2006, est entrée en vigueur le 1er janvier 2008. Tous les États étaient censés l'appliquer en prenant des arrêtés gouvernementaux dans tous les districts. Or, le gouvernement de l'Uttarakhand ne l'a pas fait. Aucun arrêté n'a été pris et le gouvernement ne manifeste aucune disposition à appliquer cette loi, en dépit du fait que l'Uttarakhand possède un couvert forestier de plus de 65 % et que près de 80 % de sa population sont entièrement dépendants de la forêt.

À présent, le parc national Rajaji, un site touristique célèbre fréquenté par la classe moyenne et la haute société de Delhi et de Dehradun, est devenu le champ de bataille des populations forestières contre le ministère des Forêts. Ce dernier a prévu d'expulser près de 500 familles ce mois d'octobre ; il a pris pour cible les deras (cabanes) des leaders des Vangujjars, qui étaient en train de former une organisation et d'aller en justice pour combattre la décision du ministère des Forêts. Les hommes de main du ministère ont attaqué et démolit leurs deras, effrayé les petits enfants et les femmes et pillé leurs affaires, et ils les ont chassés de la forêt sans merci. Ils ont même fait arrêter quatre jeunes de façon arbitraire, pendant qu'ils faisaient paître leurs bestiaux.

La population vanguijar du parc national Rajaji lutte depuis 2004 pour la reconnaissance de ses droits. Les autorités du parc n'ont reconnu que 512 familles et les ont réinstallées à Pathri, au Hardwar, dans un village qui ne répond pas aux besoins ni à l'environnement de cette communauté tribale.

Le Forum national des habitants et des travailleurs forestiers (NFFPFW) a intenté un procès au nom des Vangujjars et, en une décision historique, la Haute Cour a ordonné au gouvernement de l'État d'Uttarakhand d'appliquer la loi des droits forestiers dans un délai de 60 jours, en constituant le comité des droits forestiers correspondant, pour que les droits des Vangujjars puissent être définis.

Le retard dans l'application de la loi a causé de nombreux problèmes à la communauté vanguijar. En effet, le nouveau directeur du parc, S.S. Rasily a été bien plus impitoyable que son prédécesseur, et son seul objectif était d'expulser les Vangujjars de la forêt sans attendre que leurs droits soient définis. Leur expulsion en octobre 2008 a été la plus grave de toutes, malgré toutes les décisions prises en leur faveur.

Le personnel du ministère des Forêts a fait appel aux commissariats locaux et utilisé massivement la force policière pour expulser la communauté tribale.

Le 3 novembre 2008, des milliers de Vangujjars et d'autres habitants des forêts de onze districts de l'Uttarakhand ont manifesté contre le gouvernement devant le siège du Secrétariat d'État, à Dehradun, pour réclamer la fin des expulsions illégales, l'application immédiate de la loi des droits forestiers et la réinstallation des 110 familles expulsées du parc national Rajaji. Les communautés forestières ont annoncé que si leurs demandes ne sont pas satisfaites elles commenceront à réinstaller leurs terres à leur emplacement originel à partir du 16 novembre 2008. Ashok Chowdhury, membre fondateur du NFFPFW, a remarqué que « si le gouvernement ne gère pas bien la situation, celle-ci risque de se transformer en un grave conflit entre les communautés forestières de l'Uttarakhand et l'État ».

Résumé de l'article de Roma disponible sur <http://www.wrm.org.uy/countries/India/roma.html> , NFFPFW (Kaimur) / Human Rights Law Centre, Purab Mohal, adresse électronique : [romasnb@gmail.com](mailto:romasnb@gmail.com) / [hrlkaimoor@gmail.com](mailto:hrlkaimoor@gmail.com)

[index](#)

---

## **- L'expansion de l'huile de palme pour la fabrication d'agrocarburants : l'espoir de stabiliser le climat partirait-il en fumée ?**

Il y a deux ans, les flammes ont dévoré 5,3 millions d'hectares en Indonésie, en ce qui a été la pire saison d'incendies depuis 1997-98. La fumée a couvert de vastes étendues du Sud-Est de l'Asie, dissimulant d'autres incendies de forêts et de tourbières qui brûlaient en Malaisie. Il y a eu plus de 75 000 incendies à Sumatra et à Bornéo. Le professeur Florian Siegert, expert en tourbières, a participé à l'analyse des images satellite et il a conclu : « La plupart des incendies ont été provoqués pour défricher la terre pour des plantations. Ces brûlages deviennent souvent incontrôlables parce que les forêts ont déjà été endommagées par l'abattage illégal ». Des incendies de ce genre ont lieu tous les ans, mais leurs dimensions varient suivant la longueur et le degré de sécheresse de la saison sèche. L'huile de palme est devenue la cause principale de la destruction des tourbières, suivie par les plantations d'arbres pour la pâte et le papier.

D'après Siegert, les émissions de dioxyde de carbone causées par les incendies des tourbières et des forêts qui ont eu lieu en 2006 ont représenté 15 % du total mondial cette année-là. Or, ce chiffre ne donne qu'un aperçu de la portée des effets sur le climat que comporte l'huile de palme dans le Sud-Est de l'Asie.

Les tourbières de cette région, qui représentent 60 % des tourbières tropicales du monde, contiennent près de 42 milliards de tonnes de carbone. Au plan mondial, les tourbières jouent un rôle capital dans la stabilisation du climat : tant que la tourbe restera intacte et ne sèchera pas par suite du changement climatique, elle sera un réservoir permanent de carbone. La formation de la tourbe est l'un des moyens par lesquels la planète élimine le dioxyde de carbone de l'atmosphère ; il s'agit donc d'un 'thermostat mondial' important. Il existe des preuves solides que les tourbières du Sud-Est de l'Asie jouèrent un rôle décisif pour éviter un réchauffement mondial plus extrême et rapide à la fin de la dernière glaciation. Personne ne sait exactement pourquoi ce réchauffement ne provoqua pas une extinction massive, comme ce fut le cas des dizaines de millions d'années plus tôt. Après tout, le réchauffement déclenche automatiquement la libération de davantage de dioxyde de carbone dans l'atmosphère, en particulier dans les océans. Une bonne partie de ce dioxyde de carbone dut être absorbée par le sol et la végétation. Or, nous savons que l'accumulation de tourbe s'accéléra à cette époque-là, où les tourbières étaient beaucoup plus larges parce que le niveau de la mer était plus bas. Si on les laissait intactes, nous pourrions espérer que les forêts de tourbière du Sud-Est asiatique absorberaient une partie du dioxyde de carbone qui a déjà été émis par le brûlage de combustibles fossiles, et qu'elles atténueraient ainsi le changement climatique. Leur destruction est donc un coup doublement dur pour le climat de la terre : une fois la tourbe drainée et défrichée, tout le carbone qu'elle stockait va 's'oxyder', c'est-à-dire qu'il va réagir avec l'oxygène pour former du dioxyde de carbone. Ce processus peut prendre plusieurs décennies mais il est fortement accéléré par les incendies. Si les 42 milliards de tonnes de carbone des tourbières malaises et indonésiennes passent dans l'atmosphère, il ne restera presque aucun espoir d'éviter un réchauffement catastrophique, même s'il ne dépasse pas 2°C, quelles que soient les mesures que l'on prenne pour supprimer les combustibles fossiles et mettre fin au déboisement. Et le plus grave est que, en ce moment où le changement climatique devient désastreux, on est en train de détruire l'un des rares moyens dont dispose la planète pour stabiliser sa température, aggravant ainsi le danger pour l'avenir de tous les êtres vivants.

Déjà, 48 % des 27 millions d'hectares de tourbières qui existaient ont été défrichés et drainés, et 3,7 ont été tout à fait détruits. En théorie, il serait possible de restaurer ce qui reste de tourbe asséchée, en l'inondant et en la reboisant. Plusieurs ONG ont entrepris un projet pilote dans ce sens, quoique des témoignages suggèrent qu'il n'est pas très réussi, faute de participation de la population. Mais en fait, nous pouvons supposer que presque toutes les tourbières qui restent seront détruites, à moins que l'Europe et d'autres pays modifient complètement leurs politiques bioénergétiques et que les gouvernements malais et indonésien cessent de promouvoir les plantations pour l'exportation d'agrocarburants. Dans le passé, l'une des causes principales de l'expansion de l'huile de palme a été que l'Europe s'est mise à utiliser l'huile de colza pour fabriquer du biocarburant, de sorte que l'industrie alimentaire et cosmétique a abandonné le colza et s'est tournée vers l'huile de palme. Un autre facteur important a été l'utilisation de l'huile de palme pour le chauffage et l'électricité. À l'avenir, il est probable qu'on utilisera davantage d'huile de palme pour produire directement du biodiesel : plusieurs grandes raffineries de biodiesel sont construites précisément à cette fin, y compris la plus grande de toutes, celle que Neste Oil bâtit à Singapour, tandis que les États-Unis et l'Australie sont en train d'augmenter leurs importations pour l'agro-énergie.

D'après Wetlands International, au moins 15 % des plantations malaises et 25 % des plantations indonésiennes de palmiers à huile sont établies sur de la tourbe. En Indonésie, plus de la moitié des nouvelles concessions destinées à ces plantations sont dans des tourbières. En Malaisie, le gouvernement de l'État de Sarawak vient d'allouer 400 000 hectares de forêts de tourbière à des plantations, la plupart du temps pour la production d'huile de palme. L'une des raisons pour lesquelles ces forêts sont visées est que presque toutes les forêts tropicales de Sumatra et la plupart de celles de Bornéo ont été détruites, de sorte que le bois moins accessible des tourbières devient intéressant pour les exploitants. Les profits supplémentaires que l'on tire du bois rendent les plantations de palmiers à huile considérablement plus attrayantes et, dans certains cas, l'entreprise huilière et l'entreprise forestière appartiennent à une même société. En outre, les politiques gouvernementales favorables à la production d'huile de palme pour l'exportation, à cause surtout de la demande croissante d'agrocarburants de l'Europe, font qu'il soit facile d'obtenir des concessions pour transformer des forêts en plantations.

Les forêts de tourbière ne sont pas la seule frontière de l'expansion de l'huile de palme indonésienne. Les forêts tropicales

continues les plus larges du pays, situées à Aceh et en Papouasie occidentale, sont en train de subir une destruction semblable. Le gouvernement indonésien a affecté à la 'conversion' 9,3 millions d'hectares de forêt en Papouasie occidentale. Pour l'instant, on a accordé de grandes concessions mais les plantations productives de palmier à huile sont encore relativement peu nombreuses. Comme à Bornéo et à Sumatra, l'exploitation forestière et les plantations vont de pair en Papouasie occidentale.

D'après Watch Indonesia!, 40 millions d'Indonésiens dépendent directement des forêts pour leur subsistance. Aujourd'hui, ils sont en train de payer le prix d'une 'solution climatique' fausse qui, loin d'atténuer le dérèglement du climat, est l'un des moyens les plus efficaces de faire que le réchauffement devienne incontrôlable.

Almuth Ernsting, Biofuelwatch, <http://www.biofuelwatch.org.uk>, adresse électronique : [almuthbernstinguk@yahoo.co.uk](mailto:almuthbernstinguk@yahoo.co.uk)

1. <http://www.berlinonline.de/berliner-zeitung/archiv/.bin/dump.fcgi/2006/1102/wissenschaft/0062/index.html>
2. "A record of Late Pleistocene and Holocene carbon accumulation and climate change from an equatorial peat bog (Kalimantan, Indonesia): implications for past, present and future carbon dynamics", Susan Page et al, Journal of Quaternary Science, Vol. 19, N° 2, 27 septembre 2004
3. "Malaysian palm oil: green gold or green wash?", Les Amis de la Terre, octobre 2008, <http://www.foei.org/en/publications/pdfs/malaysian-palm-oil-report>
4. "Forests in Papua: Data and Facts", Marianne Klute, Watch Indonesia!, 26.01.08, [www.biofuelwatch.org.uk/docs/papua\\_article.pdf](http://www.biofuelwatch.org.uk/docs/papua_article.pdf)

[index](#)

---

## **– Les barrages sur le cours principal du Mékong détruisent la pêche pour des milliers de personnes**

« Le Mékong est peut-être plus important pour les gens qui habitent autour de lui que tout autre fleuve de la terre », a écrit Fred Pearce dans son livre sur les fleuves du monde, *When Rivers Run Dry*. Chaque année on pêche dans le Mékong environ deux millions de tonnes de poisson, un volume que seul l'Amazone dépasse. Au Cambodge, soixante-dix pour cent des protéines que consomment les paysans proviennent du poisson. Le Mékong possède aussi une grande diversité que, cette fois encore, seul l'Amazone dépasse : environ 1 300 espèces de poissons.

Le débit du Mékong est plus variable que celui de tous les grands fleuves du monde. Pendant la mousson, il charrie cinquante fois plus d'eau que pendant la saison sèche. Cette variabilité joue un rôle crucial pour la pêche. Chaque année, les pluies de la mousson transforment le Mékong en un torrent déchaîné ; le cours du Tonle Sap, son affluent au Cambodge, est inversé et l'eau inonde une vaste zone dénommée le Grand Lac. Les forêts inondées sont un écosystème incroyablement productif. Des milliards d'alevins sont entraînés dans le lac et se nourrissent de la végétation flottante. Une énorme industrie de la pêche existe au Grand Lac.

La pêche excessive menace cette fécondité, mais le danger le plus grave provient d'une cascade de barrages qu'il est prévu de construire sur le cours principal du fleuve. La Chine en a déjà construit plusieurs sur le cours supérieur, et d'autres sont projetés. Ces dernières années, le Laos, la Thaïlande et le Cambodge ont commencé à épousseter des plans vieux de dix ans pour la construction de dix barrages sur le Mékong.

En février 2008, le gouvernement lao a signé un accord avec la Mega First Corporation Berhad, une société d'ingénierie malaise, pour le projet de construction du barrage de Don Sahong. Ce barrage fermerait le canal de Hoo Sahong, « avec des

conséquences dévastatrices pour la pêche et pour les revenus des pêcheurs de la zone et de toute la région du Mékong », signale un nouveau rapport d'International Rivers sur les barrages au Laos.

Deux mois avant la signature de l'accord sur le Don Sahong, plus de 200 ONG de 30 pays (y compris le WRM) ont écrit à la Commission du fleuve Mékong, l'organe intergouvernemental censé gérer les activités concernant le fleuve. Les ONG ont dit que « malgré les graves répercussions écologiques et économiques que comportera un barrage sur le bas Mékong, la Commission du fleuve Mékong est restée significativement silencieuse. Nous considérons cela comme une extraordinaire abdication de responsabilité ». En février 2008, la CFM a engagé un nouveau directeur général, Jeremy Bird, ingénieur expert. Depuis, le silence de la CFM sur les barrages ont été remplacés par le soutien déclaré.

« Les fluctuations dramatiques des prix du pétrole et du gaz constatées l'année dernière et l'évidence de plus en plus claire des changements que subit le climat de la planète ont attiré l'attention mondiale sur le besoin de sources durables d'énergie propre », a écrit Bird dans le journal thaïlandais The Nation en septembre 2008. Et il ajouté que le fleuve Mékong est « une source d'énergie collective d'un potentiel énorme » et que, « à ce jour, seuls 5 % de ce potentiel ont été exploités ».

Or, les barrages ne sont pas des sources d'énergie propre, comme l'a signalé Patrick McCully, d'International Rivers, dans un exposé au Commonwealth Club de Californie : « les barrages et les réservoirs sont de grandes sources d'émissions qui contribuent au réchauffement mondial ». La matière organique qui pourrit dans les réservoirs des barrages émet du dioxyde de carbone, du méthane et de l'oxyde d'azote. L'énorme quantité de ciment utilisée dans les barrages, le défrichage et la construction de routes que comporte leur construction, produisent encore davantage d'émissions. McCully fait remarquer que les émissions dues aux barrages dans les tropiques sont comparables, et parfois supérieures, à celles d'une centrale électrique de la même taille fonctionnant au combustible fossile.

En septembre 2008, la CFM a organisé une réunion à Vientiane pour discuter des propositions de barrages sur le bas Mékong. Sur les millions de personnes qui seront affectées si ces barrages sont construits, aucune n'a été invitée. Bird a expliqué à un journaliste de l'Inter Press Service qu'il ne voyait pas quel était le problème. De toute façon, la réunion se faisait en anglais et « dans un cadre avec lequel les communautés ne sont pas familiarisées ». D'ailleurs, « ce qui est important pour nous est de connaître les inquiétudes et les problèmes de ces communautés, et nous pouvons le faire de plusieurs manières », a-t-il ajouté.

Bird a reconnu que « la question de la migration des poissons est au cœur des discussions », mais il ne pensait pas que cela doive empêcher la construction du barrage. D'après lui, « il y aura d'énormes efforts pour éviter avant tout ces impacts ; si cela n'est pas possible, on s'efforcera de les minimiser et de les atténuer ».

Les dommages qui découleront de la fermeture du Mékong avec du béton et de la perturbation radicale du débit saisonnier du fleuve ne peuvent pas être atténués. Le fait de justifier la construction de ces barrages en disant qu'ils seront favorables au climat, comme le fait Bird, constitue vraiment « une extraordinaire abdication de responsabilité ». Déjà, la pêche du Mékong a été gravement affectée par les barrages construits en amont par la Chine. En en construisant d'autres sur le bas Mékong, la pêche disparaîtrait tout à fait. À son tour, cela condamnerait des millions de personnes à une grave pénurie d'aliments et à davantage de pauvreté.

Chris Lang, <http://chrislang.org>

[index](#)

---

– Mexique : l'industrie minière responsable d'écocide à Coahuayana, Michoacán

L'entreprise minière italo-argentine TERNIUM prévoit d'affecter à l'extraction de minerai de fer près de 2 000 hectares de forêt tropicale dans la municipalité de Coahuayana de l'État de Michoacán, dans le Sud-Ouest du Mexique. Entre autres choses, cette activité priverait d'eau toute la municipalité, où habitent quinze mille personnes. Le fleuve El Saucito a déjà été perturbé, tout comme la montagne et la forêt ; les villages Santa María Miramar, El Saucito, La Palmita, El Parotal et Ashotán en subissent les conséquences et demandent donc aux autorités de classer la zone comme Zone municipale de conservation écologique.

Les communautés dénoncent que « l'entreprise est entrée dans le territoire pour détruire notre source de vie : les montagnes, la forêt et le fleuve El Saucito. Des arbres qui avaient plus d'un siècle, cèdres, noyers, rosamoradas, mojos, ceibas et bien d'autres encore, ont été abattus ». « Cela a provoqué des éboulements qui ont fait tomber dans le fleuve des milliers de tonnes de boue et de pierres, en plus de l'huile employée dans les machines. » Dans une plainte par écrit adressée aux autorités, les communautés qualifient ces dégâts d'écocide.

Du point de vue écologique, l'entreprise a déjà causé de graves préjudices à la municipalité de Coahuayana en ce qui concerne le processus de captation, de stockage et de libération de l'eau de pluie dont dépend la vie de la zone. C'est la raison pour laquelle la population s'oppose à toute activité de TERNIUM dans la mine La Colomera, car on a pu observer ces derniers mois que les travaux de l'entreprise avaient rapidement pollué le fleuve El Saucito, ainsi que la forêt et que tous les êtres vivants qui l'habitent. Pour les habitants de la zone, « ils font partie de nous-mêmes en tant que communautés, mais l'entreprise est étrangère à cette terre et cela ne lui fait rien de détruire la forêt et le fleuve ». Ce qui les inquiète le plus est que « dans dix ans nous serons presque des villages sans vie ».

L'écosystème que les habitants de la région défendent possède donc une valeur écologique inestimable, car il assure la transition naturelle entre la forêt tropicale et la forêt de pins et de chênes et qu'il fonctionne comme mécanisme régulateur du cycle de l'eau. En outre, on sait que ces forêts contribuent à équilibrer des phénomènes climatiques mondiaux, tels que l'effet de serre et le réchauffement planétaire, parce qu'elles piègent et stockent du dioxyde de carbone. S'agissant d'une végétation qui pousse très vite grâce au climat tropical, cette contribution est très significative.

En outre, la forêt est le dernier refuge d'animaux en danger d'extinction qui, déjà, subissent les effets de cet écocide : la loutre de rivière (*Lontra longicaudis*), la crevette d'eau douce (*Macrobrachium spp*), des perroquets (*Amazona finschi et oratrix*), le cerf à queue blanche (*Odocoileus virginianus*) et le dindon ocellé (*Meleagris ocellata*) qui, en fait, était considéré comme disparu mais existe toujours dans la zone. Ainsi, les effets sur cet écosystème si fragile et important sont impossibles à mesurer.

L'entreprise TERNIUM est arrivée dans le territoire de la municipalité de Coahuayana au début de 2008, dans le but d'exploiter la mine de fer située à proximité des zones dénommées El Saucito et Cerro de la Aguja. Les autorités n'ont pas réagi pour défendre les intérêts des communautés, malgré le fait que l'entreprise n'avait jamais informé la municipalité à propos de ses activités et qu'aucun permis ne lui avait été délivré. Les parties affectées ont donc déposé plusieurs plaintes et insisté pour obtenir des réponses. Ainsi, des représentants du Procureur fédéral pour la protection de l'environnement (PROFEPA) et de l'entreprise minière sont venus le 29 octobre pour vérifier les dommages causés à la forêt et au fleuve. L'inspection a eu lieu quand il faisait déjà nuit et en présence des seuls les représentants de l'entreprise, les membres de la communauté qui avait porté plainte n'ayant pas été admis à y participer, sous prétexte que les normes n'obligent à inviter que la partie accusée et non la partie plaignante. Le même jour, le représentant régional du ministère de l'Environnement (SEMARNAT) a dit que « la délégation de SEMARNAT à Michoacán n'a aucun registre de site minier dans cette municipalité, de sorte qu'il ne peut y avoir aucune sorte de permis pour des travaux de ce genre ». En revanche, PROFEPA a affirmé que l'entreprise possède un permis ; les communautés trouvent que cela est suspect.

Pour ces raisons, les habitants réclament deux choses : premièrement, que la zone Nord-Est du territoire municipal de

Coahuayana qui s'étend d'El Saucito au Cerro de la Aguja soit déclarée Zone de conservation écologique municipale, pour qu'aucune entreprise ni personne n'ait plus jamais le droit de venir détruire les ressources naturelles de cette forêt et du fleuve ; deuxièmement, que la concession de l'entreprise TERNIUM dans la municipalité de Coahuayana soit annulée.

Enfin, les habitants ont déclaré : « nous ne voulons pas négocier, nous ne voulons pas non plus l'argent ni les emplois que l'entreprise promet, parce que ni l'argent ni le travail ne pourront payer la vie que l'on est en train de détruire. Tout ce que nous voulons, c'est que l'on respecte notre droit d'avoir de l'eau propre et la dignité du fleuve et de la forêt ».

Malgré les tentatives de l'entreprise de provoquer des divisions sociales et des confrontations en faisant des accusations fausses contre ceux qui s'opposent à l'activité minière, les habitants affirment que leur résistance a toujours été pacifique et ils expliquent : « Nous ne nous opposons pas au développement de notre municipalité, pourvu que ce développement ne menace pas notre environnement et les ressources naturelles essentielles, telles que l'eau ».

Il est encourageant de constater que, petit à petit, les autorités commencent à se rendre compte que le mouvement prend beaucoup plus d'ampleur que prévu.

Signé le 13 novembre 2008 par les habitants des communautés El Parotal, La Palmita, Ashotán, Santa María Miramar et El Saucito, membres du mouvement de résistance civile pacifique contre la mine La Colomera de l'entreprise Ternium dans la municipalité de Coahuayana.

**NON À LA MINE, OUI À LA VIE !**

Note : pour appuyer ces communautés, vous êtes invités à signer une lettre de protestation adressée aux autorités locales et nationales du Mexique. Sur le site [www.salvalaselva.org](http://www.salvalaselva.org) vous trouverez l'action de protestation par courrier électronique : NO a la minería de la muerte en Coahuayana, Michoacán, México.

[index](#)

---

## **- Nigeria: la quema de gas, contribuye al cambio climático y a la violación de los derechos humanos**

Nigeria cuenta con 11.700 kilómetros cuadrados de manglares: por su extensión, ocupan el tercer lugar en el mundo y el primero en África. La mayor extensión de este manglar se encuentra en el Delta del Níger. Nigeria es también uno de los mayores productores de petróleo, y la mayor parte de la extracción se realiza en el Delta del Níger. Allí, el petróleo abunda en las formaciones rocosas. La compleja mezcla de hidrocarburos y otros compuestos orgánicos que forman ese combustible líquido inflamable de origen fósil se extrae de los pozos que se encuentran en dichos campos petrolíferos.

Cuando el petróleo crudo es extraído, también arrastra gas asociado con él. Este gas natural podría ser separado del petróleo y utilizado, pero las empresas prefieren quemarlo. Shell-BP fue la primera en comenzar con esta práctica en los años 60.

La quema de gas natural asociada a la extracción de petróleo ha sido reconocida internacionalmente como una fuente significativa de emisiones de gas de efecto invernadero, y uno de los principales factores del cambio climático. Durante la combustión, los hidrocarburos gaseosos reaccionan con el oxígeno atmosférico para formar el dióxido de carbono (CO<sub>2</sub>).

La quema de gas también provoca lluvia ácida que acidifica los lagos y los arroyos y daña la vegetación, contamina el aire y

puede causar leucemia, asma y muerte prematura.

Si bien el gobierno británico implementó políticas internas para reducir al mínimo la quema de gas en su país, las empresas británicas no aplican el mismo criterio en Nigeria, donde Shell y otras empresas que controlan el negocio del petróleo, como Agip, ExxonMobil, Texaco, TotalFinaElf y Chevron siguen quemando gas.

Es sólo una cuestión de dinero – y de poder. De dinero, porque en lugares que carecen de la infraestructura necesaria para hacer uso del gas asociado – como es el caso de los manglares del Delta del Níger – es más barato simplemente quemarlo, sin importar los impactos nocivos. De poder, porque las corporaciones transnacionales tienen la capacidad de imponer sus intereses comerciales sobre la salud, los medios de vida y los derechos humanos de las comunidades locales, mostrando así su indiferencia hacia las personas. Si bien una ley de 1984 técnicamente declaró que la quema de gas era ilegal, la industria petrolera aún quema miles de millones de metros cúbicos de gas por año.

El gas liberado es quemado por medio de chimeneas, de donde brotan considerables llamas de un anaranjado intenso, cuyo humo y enorme calor provocan la degradación y la destrucción del manglar, y siembran conflictos y muerte (ver Boletín N° 56 del WRM).

A pesar de ser un importante productor de petróleo, Nigeria se encuentra entre las naciones más pobres del mundo, probando así que las economías de los países del Sur, si están basadas en el petróleo sólo enriquecen a un pequeño grupo de transnacionales y élites locales. Además, el país padece una escasez crónica de energía.

Mucho sufrimiento, represión y muerte han acompañado la oposición de larga data a los impactos de la producción petrolera, incluyendo la polución y la quema de gas en Nigeria. En setiembre último, durante un foro comunitario interactivo sobre el impacto de la quema de gas en la comunidad de Iwherekan, Estado del Delta, los soldados nigerianos que vigilan los sitios donde Shell quema el gas arrestaron a unas 25 personas que asistían al encuentro.

Entre los detenidos había ancianos, mujeres y niños de la comunidad, miembros de la organización Acción por los Derechos Ambientales/ Amigos de la Tierra, y periodistas de diarios y estaciones de televisión nacionales, incluyendo la Autoridad Nigeriana de Televisión (NTA), propiedad del gobierno federal; la cámara del equipo de la NTA fue confiscada.

El 14 de noviembre de 2005, Shell recibió la orden de detener la quema de gas en la comunidad Iwherekan para abril de 2007. El dictamen de la Suprema Corte Federal reconoció que la práctica de la quema de gas violaba el derecho fundamental a la vida y la dignidad, y fue el resultado de un juicio iniciado el 20 de julio de 2005 por el Sr. Jonah Gbemre, en representación propia y de la comunidad Iwherekan, contra Shell, la Corporación Nacional Nigeriana de Petróleo (NNPC) y el Fiscal General de la Federación.

Sin embargo, la empresa continuó con su práctica letal de quemar gas. La gente expresó su preocupación y, aparentemente, el arresto fue para intimidar a la comunidad y para evitar las constantes campañas de los ambientalistas por el cese de la quema de gas. Nnimmo Bassey, Director Ejecutivo de la organización declaró: "Esta acción mostró claramente que este gobierno no está preocupado por el impacto de la quema de gas sobre los medios de vida y la salud de la población del Delta del Níger. Asimismo, es una clara evidencia de que la única respuesta que tiene esta administración ante la agitación legítima de los pobladores del Delta del Níger, es la intimidación, la fuerza bruta y el encubrimiento. Es una verdadera lástima que esto suceda bajo un gobierno que ha pregonado a los cuatro vientos su confianza en la autoridad de la ley".

Artículo basado en información de: "Gas Flaring, LAC & Climate Change", Keith R., Temas Actuales LLC, <http://www.temasactuales.com/temasblog/environmental-protection/gas-flaring-lac-climate-change/> ; "Gas Flaring Disrupts Life in Oil-Producing Niger Delta", Ofeibe Quis-Arcton, NPR, <http://www.npr.org/templates/story/story.php?storyId=12175714> ; "Press

Release: Environmentalists Denounce Arrests in Gas Flaring-Affected Community", Environmental Rights Action/Friends of the Earth Nigeria, [http://www.eraction.org/index.php?option=com\\_content&view=article&id=133:press-release-environmentalists-denounce-arrests-in-gas-flaring-affected-community&catid=9](http://www.eraction.org/index.php?option=com_content&view=article&id=133:press-release-environmentalists-denounce-arrests-in-gas-flaring-affected-community&catid=9)

[index](#)

---

## – Uruguay : les plantations d'eucalyptus dégradent les sols et émettent du carbone

En dépit de toutes les évidences scientifiques des conséquences négatives que comportent les plantations industrielles d'arbres en régime de monoculture, la Convention sur le changement climatique continue de les promouvoir, sous prétexte qu'elles peuvent atténuer les effets du changement climatique en agissant comme des 'puits de carbone'.

Les effets négatifs de la monoculture d'arbres dans les régions boisées ont été bien étudiés et documentés dans presque tous les pays où elle est pratiquée. En revanche, on a tendance à minimiser les effets qu'elle a quand elle a lieu dans des zones de prairie, le principal écosystème de pays tels que l'Afrique du Sud, le Swaziland, l'Uruguay, le Sud du Brésil et de larges étendues de l'Argentine, où elle occupe des surfaces de plus en plus larges.

D'après Carlos Céspedes, chercheur de la Faculté de Sciences de l'Uruguay, cette réalité l'a poussé à entreprendre, dans sa thèse de doctorat, une étude destinée à évaluer les effets de la transformation des prairies en plantations forestières.

Ce chercheur avait déjà démontré, dans une étude antérieure, que la culture de l'eucalyptus avait des effets négatifs sur les sols de prairie. Dans cette étude, il avait constaté que les plantations d'eucalyptus provoquaient dans la prairie une perte considérable de matière organique et une augmentation de l'acidité, associées à leur tour à l'altération des valeurs normales d'autres propriétés physicochimiques.

Les sols des prairies uruguayennes ont un taux d'acidité (pH) d'environ 6,5 – 6,8 (c'est-à-dire qu'ils sont classés comme 'légèrement acides') bien que, dans le cas des prairies sableuses, ces valeurs puissent tourner autour de 5,5. Dans le cas des plantations d'eucalyptus dans ces mêmes types de sols, les analyses ont donné des résultats très inférieurs, situés autour de 4,5 (ce qui les classe comme 'très acides'). Pour comprendre l'importance de cette donnée, disons que le pH s'exprime suivant l'échelle logarithmique, de sorte qu'une différence d'un point (de 5,5 à 4,5) représente beaucoup. Mais, surtout, il faut savoir qu'un pH de 5 représente un seuil, au-dessus ou au-dessous duquel des changements significatifs se produisent dans le sol, lesquels n'auraient pas lieu si la variation était de 7 à 8 ou de 3 à 4. Un de ces changements concerne la capacité d'échange des cations (CEC), une propriété fortement liée à la fertilité du sol, comme on verra plus loin.

L'acidité a été très forte dans la couche superficielle du sol (dénommée horizon A) ; si elle a diminué un peu dans les couches plus profondes (horizon B), le pH y a été quand même plus faible que dans les prairies. Selon divers auteurs, cette augmentation évidente de l'acidité est due au fait que de grandes quantités de calcium sont extraites du sol et s'accumulent dans la biomasse forestières sous la forme de cristaux (oxalate de calcium). Comme il fallait s'y attendre, le faible pH a provoqué une augmentation évidente de l'aluminium du sol, en une concentration qui peut être toxique pour la plupart des espèces végétales indigènes. De ce fait, certaines espèces de plantes trouvent maintenant, après avoir poussé pendant des années sous les eucalyptus, que les conditions du sol sont devenues inappropriées pour leur survie. En revanche, d'autres réussissent à s'y adapter ; c'est le cas de la 'gramilla brava' (Cynodon dactylon), une espèce exotique envahissante. Ces changements sont encore plus graves pour les microorganismes, très sensibles aux modifications physicochimiques du sol.

L'augmentation de l'acidité du milieu contribue aussi à la prolifération des champignons, et notamment à celle des

basidiomycètes. Ces champignons produisent un réseau de filaments blancs (le mycélium) qui provoque une véritable imperméabilisation du sol (le phénomène dénommé 'water repellency'), de sorte que l'infiltration vers la nappe phréatique diminue et que le ruissellement superficiel augmente, favorisant ainsi l'érosion du sol.

La diminution de la matière organique du sol répond à plusieurs facteurs liés entre eux. Parmi les plus importants figure l'incorporation dans le sol de déchets organiques, laquelle est moindre dans une plantation d'eucalyptus que dans une prairie. Les déchetes des eucalyptus restent déposés à la surface et, de par leur nature biochimique, sont plus résistants à la biodégradation. Un autre facteur est 'l'exportation' par la plantation d'eucalyptus de la matière organique que la prairie avait accumulée dans le sol.

La forte diminution des matières organiques du sol se traduit par la diminution de la capacité d'échange des cations (CEC). La CEC exprime la capacité de rétention de nutriments minéraux du sol, c'est-à-dire sa fertilité potentielle. L'étude a révélé que, sous l'influence des eucalyptus, la CEC avait diminué à l'horizon A. Cette diminution est très grave, car l'horizon A est celui où s'établit la production agricole. En plus de faire baisser la fertilité du sol, la diminution des matières organiques et de la CEC a d'autres répercussions importantes sur sa structure, son aération et l'activité biologique qui s'y déroule.

Les défenseurs des plantations d'arbres allèguent qu'elle peut même améliorer les sols, tout en précisant parfois que cela n'arrive pas lorsque les sols sont aussi bien préservés et aménagés, d'une productivité si élevée et aussi peu dégradés que les excellents sols des prairies uruguayennes. Ils affirment quand même que l'amélioration en question pourrait avoir lieu dans des sols d'une qualité moindre.

Or, l'étude est arrivée à une autre conclusion importante : elle démontre que la monoculture d'arbres a aussi des effets négatifs sur les sols qui ont été affectés dans le passé à d'autres productions agricoles. Même dans le cas de sols sablonneux qui, d'après les défenseurs de l'afforestation, ne pourraient que s'améliorer, on n'a pas constaté que cela soit vrai. D'après les résultats obtenus par Céspedes, pour ces sols aussi la plantation d'arbres serait l'option la plus mauvaise. En effet, si on laissait en friche ces sols dégradés par les activités agricoles, ils seraient recolonisés par des plantes herbacées (indigènes le plus souvent) qui, au bout d'un certain temps, susciteraient une amélioration substantielle impossible à obtenir s'ils étaient plantés d'eucalyptus.

Néanmoins, le plus important de cette recherche est qu'elle démontre que la culture d'eucalyptus dans des sols de prairie affecte de façon négative – et significative – le bilan du carbone du sol.

L'un des arguments le plus souvent utilisés ces derniers temps pour justifier les plantations industrielles d'arbres est qu'elles peuvent être utilisées pour améliorer le climat et atténuer l'effet de serre car, à mesure que les arbres croissent, ils captent dans l'air plus de carbone qu'ils n'en émettent. Suivant cette optique, les plantations sont définies comme 'puits de carbone'.

Cependant, l'étude a constaté que cela est faux dans le cas de la prairie car, bien que celle-ci accumule beaucoup de carbone, il s'agit d'un carbone tout à fait différent de celui qui peut s'accumuler dans la biomasse des arbres. Le carbone stocké dans la prairie est ce qu'on appelle du carbone stable (des substances humiques) ; il s'agit d'une réserve de carbone qui peut rester en place pendant des centaines ou des milliers d'années et qui, dans certaines circonstances, peut continuer d'augmenter. Ce carbone organique qui, au départ, s'accumule dans la matière vivante (les racines surtout), progresse graduellement grâce à l'activité des organismes du sol pour se transformer en complexes organiques de plus en plus stables. Or, le labourage du sol, l'usage d'agrochimiques toxiques et l'implantation d'essences exotiques à croissance rapide détruisent une grande partie de cette réserve et, de ce fait, les prairies inversent leur rôle de 'puits de carbone' pour devenir des sources de CO<sub>2</sub>.

D'autre part, les plantations vont piéger du carbone pendant un temps relativement court, puisque les arbres seront coupés et utilisés ou même, comme il arrive souvent, brûlés par des incendies, libérant ainsi dans l'atmosphère tout le carbone stocké.

Les promoteurs du 'Mécanisme de développement propre' allèguent que, s'il est vrai que le temps de stockage du carbone piégé par les arbres est court, de toute façon il s'agit d'un carbone qui était déjà dans l'atmosphère (sous forme de dioxyde) et contribuait à l'effet de serre. Par conséquent, la contribution de ces arbres reste valable, du fait qu'ils n'utilisent pas un carbone nouveau mais recyclent le carbone existant. Cette affirmation serait correcte si la production d'arbres ne comportait pas également l'émission du carbone du sol, mais il a été démontré que cela arrive en effet.

Ainsi, la thèse de doctorat de Céspedes prouve non seulement que les plantations d'eucalyptus dégradent les sols de façon irréversible mais qu'elles détruisent en plus des sols qui jouent le rôle d'énormes réservoirs de carbone. Les promoteurs de ces plantations devront donc chercher de nouveaux mensonges pour les défendre... mais il en reste de moins en moins !

Article rédigé à partir de la thèse de doctorat de Carlos Céspedes (disponible sur <http://ethesis.inp-toulouse.fr/>), d'entretiens avec l'auteur et de matériel extrait de l'article de Teresa Pérez, "Impacto de las plantaciones de eucaliptos en el suelo", disponible sur <http://www.guayubira.org.uy/plantaciones/Cspedes.html>

[index](#)

---

## CONTRIBUTION DU WRM AU DÉBAT SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

### – Quatre nouveaux briefings du WRM sur le changement climatique

Pour contribuer à faciliter la participation de la société civile à la protection du climat de la Terre, le WRM vient de publier quatre mises au point concernant le changement climatique.

\* ***From REDD to HEDD*** examine le mécanisme (le 'REDD') dont on discute à l'heure actuelle à la Convention sur le changement climatique et qui porte sur les émissions dues au déboisement. Le document met en lumière l'inutilité d'un REDD dépendant du marché, grâce auquel les pollueurs du Nord pourraient prétendre 'compenser' leurs émissions dues aux combustibles fossiles en contribuant à éviter le déboisement ailleurs. De même, le document analyse les problèmes qui pourraient découler d'un système de subventions centré sur la 'réduction' du déboisement et préconise l'adoption d'une démarche tout à fait différente, fondée sur des mesures et des engagements destinés à mettre fin au déboisement.

(En anglais : [http://www.wrm.org.uy/publications/briefings/From\\_REDD\\_to\\_HEDD.pdf](http://www.wrm.org.uy/publications/briefings/From_REDD_to_HEDD.pdf))

(En espagnol : <http://www.wrm.org.uy/publicaciones/REDD.pdf>)

\* ***Carbon Neutral Magicians*** s'attaque au mythe de la 'compensation', fondé sur la prémisse trompeuse que le carbone émis par le brûlage de combustibles fossiles (qui n'ont pas participé au fonctionnement de la biosphère pendant des millions d'années) peut en quelque sorte être 'compensé' par des activités telles que la plantation d'arbres. Le document explique que le carbone des combustibles fossiles ne peut pas retourner à l'endroit où il était emmagasiné et que, plus on extrait de ces combustibles, plus on augmente le volume total de carbone présent dans la biosphère. Toute action efficace en matière de climat implique de réduire et finalement de supprimer l'utilisation de combustibles fossiles. Le document montre que le jeu de la 'neutralité en carbone' est une fraude et ne sert qu'à détourner l'attention d'un problème tout à fait réel et urgent.

(En anglais : [http://www.wrm.org.uy/publications/briefings/Carbon\\_neutral.pdf](http://www.wrm.org.uy/publications/briefings/Carbon_neutral.pdf))

(En espagnol : <http://www.wrm.org.uy/publicaciones/CarbonoNeutro.pdf>)

\* ***GE tree research. A country by country overview.*** La Convention sur le changement climatique a non seulement accepté les arbres génétiquement modifiés (GM), elle les a considérés aussi comme une source éventuelle d'éthanol pour remplacer les combustibles fossiles. Dans ce nouveau document, le WRM a rassemblé des informations sur tous les pays où l'on fait des recherches sur les arbres GM pour que les habitants de ces pays puissent s'attaquer directement à cette question.

(En anglais : [http://www.wrm.org.uy/subjects/GMTrees/Briefing\\_GM\\_Trees\\_by\\_country.pdf](http://www.wrm.org.uy/subjects/GMTrees/Briefing_GM_Trees_by_country.pdf))

\* ***FSC certification of tree plantations needs to be stopped.*** La certification des plantations d'arbres a permis de valider l'expansion de la monoculture d'arbres, et notamment celle des plantations dénommées 'puits de carbone', en dépit de leurs impacts sur la nature et les populations. Dans ce document, le WRM donne les arguments pour exclure les plantations industrielles d'arbres de la certification FSC.

(En anglais : [http://www.wrm.org.uy/actors/FSC/WRM\\_Briefing.pdf](http://www.wrm.org.uy/actors/FSC/WRM_Briefing.pdf))

(En portugais : [http://www.wrm.org.uy/actores/FSC/Briefing\\_Portugues.pdf](http://www.wrm.org.uy/actores/FSC/Briefing_Portugues.pdf))

(En espagnol : [http://www.wrm.org.uy/actores/FSC/WRM\\_documento.pdf](http://www.wrm.org.uy/actores/FSC/WRM_documento.pdf))

[index](#)

Bulletin mensuel du Mouvement mondial pour les forêts

Ce bulletin est maintenant disponible également en espagnol, en portugais et en anglais

Éditeur: Ricardo Carrère

Secrétariat International

Maldonado 1858, Montevideo, Uruguay

Mel: [wrm@wrm.org.uy](mailto:wrm@wrm.org.uy)

Site internet: <http://www.wrm.org.uy>

